



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (art.8 – Statuts EPMNL)

Nombre de membres présents ou représentés : 4

VOTES :
- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 21 février 2019

Décision n°19CA-004

Objet : Redevances pour films et prises de vues à Lorraine Airport

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

- VU** la délibération n°11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la création de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » (EPMNL)
- VU** la décision de la commission permanente du Conseil Régional de Lorraine n°12CP-579 du 27/04/2012
- VU** les statuts de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine »
- VU** la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 17CA-002 relative à la nomination du Directeur Général de l'EPMNL
- VU** le code général des collectivités territoriales

Préambule : L'aéroport Metz Nancy Lorraine a retenu l'attention de l'Agence Culturelle du Grand Est en tant que site potentiel pour des décors de films.

ARTICLE 1 : De valider la grille tarifaire relative aux redevances pour films et prises de vues à Lorraine Airport annexée à la délibération, et applicable à compter du 01 avril 2019,

ARTICLE 2 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître tout litige relatif à l'application de la présente décision,

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » est chargé de l'exécution de la présente décision.

LE PRESIDENT

Jean ROTTNER

Grille tarifaire relative aux redevances pour films et prises de vues à Lorraine Airport

Désignation	Localisation	Durée	PrixHT
Accueil d'un tournage de films longs-métrages, téléfilms, films publicitaires	En côté ville	½ journée	1000€
		1 journée	1800€
	En côté piste (sous réserve d'acceptation des autorités)	½ journée	1400€
		1 journée	2500€
Accueil d'un tournage de films courts-métrages, films d'entreprise	En côté ville	½ journée	500€
		1 journée	900€
	En côté piste (sous réserve d'acceptation des autorités)	½ journée	700€
		1 journée	1300€
Accueil d'un reportage photographique	En côté ville	½ journée	300€
		1 journée	500€
	En côté piste (sous réserve d'acceptation des autorités)	½ journée	450€
		1 journée	650€

Ces redevances comprennent :

- Les places de stationnement du matériel technique
- La privatisation d'espaces
- La mise à disposition d'un accompagnant à temps plein pour le suivi du tournage ou du reportage (1 accompagnant pour 10 personnes)
- La mise à disposition de l'énergie dans les bâtiments

Ces redevances ne comprennent pas, mais peuvent être obtenu sur demande et devis :

- L'accompagnement supplémentaire des équipes en côté ville (1 accompagnant pour 10 personnes)
- L'accompagnement supplémentaire des équipes en côté piste (1 accompagnant pour 5 personnes)
- L'accompagnement en véhicules des équipes en côté piste.

Redevances accompagnement supplémentaire

Accompagnement supplémentaire (au-delà de l'accompagnement de base 1 pour 10 personnes) :

- Côté ville : 40 € de l'heure *
- Côté piste : 70 € de l'heure * (sous réserve d'acceptation des autorités)

Forfait accompagnement pour visite de repérage (sur RDV) ou réunion de préparation (du lundi au vendredi de 09 h à 17 h) : 250 euros

Tarif d'aménagement technique dans le cadre des mises à disposition de locaux comprenant notamment la mise en place d'éléments matériels et / ou la modification des espaces : 70 euros par personne et par heure*

*Majoration de 100 % pour prestations réalisées les dimanches, jours fériés et entre 21 h loc et 08 h loc.